

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 3 Novembre 1892

**PARTIE OFFICIELLE**

Le yacht *Princesse-Alice* a quitté Naples le 25 octobre pour le port militaire de la Maddalena, en Sardaigne, où Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues par les Autorités maritimes et civiles.

Le Maire de la ville a accompagné le Prince et la Princesse dans la visite que Leurs Altesses Sérénissimes ont voulu faire au tombeau et à la maison de Garibaldi.

Le yacht s'est rendu, le lendemain, à Bonifacio d'où il est reparti, le soir même, pour Monaco.

Durant ce dernier trajet, une tempête de la plus extrême violence a assailli la *Princesse-Alice* qui a cherché, inutilement, un refuge sur les côtes de France.

Dans la soirée de lundi, le yacht, relativement abrité aux îles d'Hyères, pendant quelques heures, ne pouvait plus tenir et continuait à fuir devant le temps pour gagner Toulon. Mais, par une fatalité bien malheureuse, le plan de cette rade, avec les travaux récents qui y ont été faits, ne se trouvait pas à bord.

Le yacht arrivant emporté dans des grains furieux qui le rendaient difficilement gouvernable a abordé, vers minuit et demi, le bout du petit môle de Saint-Mandrier. Le choc n'a eu aucune violence, car les deux ancres avaient pu être mouillées à temps, et le navire est venu s'élonger le long de la digue. Mais les communications télégraphiques ayant été interrompues par la foudre entre le phare de cette digue et le port, le yacht a dû passer le reste de la nuit dans une position critique.

Lorsque, au jour, le remorqueur *Robuste*, du port militaire, est arrivé, il a immédiatement retiré le navire, qui faisait un peu d'eau, et l'a conduit à Castigneau.

Le Préfet maritime avait envoyé, en même temps que le matériel de secours, son canot à vapeur, avec un de ses aides de camp, pour les mettre à la disposition des Princes et leur offrir l'hospitalité de la Préfecture maritime. S. A. S. la Princesse et Mademoiselle de Richelieu se sont embarquées dans ce canot pour se rendre à la Préfecture, mais seulement quand Elles ont vu le yacht renfloué et partir à la remorque du *Robuste*. Le Prince et tout l'équipage sont restés à bord.

L'Amiral Vignes, commandant l'escadre, l'Amiral Dorlodot des Essarts, commandant la deuxième division, et le Sous-Préfet, ont rendu visite à Leurs Altesses Sérénissimes qui, après un court séjour à la Préfecture Maritime, se sont installées au Grand Hôtel.

Le Prince et la Princesse ont reçu, à Toulon, un accueil qui, surtout dans une aussi pénible circonstance, les a particulièrement touchés et qui leur laissera un profond souvenir.

S. Exc. le Gouverneur Général a eu l'honneur d'être reçu, lundi, par M. le Président de la République Française. Il s'est rendu ensuite au Ministère des affaires étrangères où un accueil particulièrement cordial lui a été fait par S. Exc. M. Ribot.

**NOUVELLES LOCALES**

Vendredi 28 octobre, la Commission désignée par S. Exc. le Gouverneur Général et composée de MM. Douhin, Turrel, membres du Comité, et Copello, inspecteur des travaux publics, a procédé, en exécution du cahier des charges annexé à l'Ordonnance Souveraine du 20 novembre 1864, à la réception de la seconde voie établie par la Compagnie du chemin de fer entre la station de Monte Carlo et la frontière Est.

A 3 h. 20 du soir, un train spécial, venant de Nice, amenait à la gare de Monaco M. Bachy, ingénieur de la voie, accompagné de MM. Bourdon, inspecteur de l'exploitation, Villiard, chef de section, et de Courcy, chef du dépôt à Nice, ainsi que M. Fouquet, ingénieur du contrôle. Dans un wagon-salon ont pris place, avec les membres de la Commission, MM. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général, remplaçant M. le Baron de Farincourt, en congé; le Comte Gastaldi, Maire de Monaco; le Ch<sup>r</sup> Jolivot, Secrétaire du Conseil d'Etat; Bornier, Directeur Général de la Société des Bains de Mer.

Après avoir parcouru lentement la ligne jusqu'à Cabbé-Roquebrune, où le train spécial a été aiguillé sur la nouvelle voie, la Commission a visité celle-ci, en s'arrêtant aux endroits qui méritaient un examen particulier; les Autorités monégasques ont été ramenées à leur point de départ, après avoir reçu un nouveau témoignage de la courtoisie de la Compagnie P.-L.-M. et renouvelé avec les délégués français l'échange des bons procédés et des dispositions cordiales qui distinguent les relations des deux pays.

Le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes dans son audience du 21 octobre 1892 :

1<sup>o</sup> Pour détention de faux poids : Charles Ginocchio, épicier; Hippolyte Nobile, épicier; Oreste Mascarotti, épicier; François Palmaro, épicier; Antoine Lorenzi, boulanger; Antoine Macario, épicier, chacun à 16 francs d'amende; Jean-Marie Dotti, charcutier, à 25 francs.

2<sup>o</sup> Jean-Louis-Brocke Thornton, Marguerite Tod, femme Thornton, et Henri Barber, chacun à 5 francs d'amende pour ivresse manifeste; à 15 fr. d'amende pour tapage nocturne, et à 15 jours de prison pour rébellion aux agents.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le Baron de Collongue, Consul général de France à Florence, qui a laissé de si bons souvenirs dans la Principauté, vient d'être promu au grade de Ministre plénipotentiaire. M. de Collongue a été mis en disponibilité sur sa demande.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 18 octobre, la somme de 2,850 francs, recueillie à la fête organisée par le Comité des fêtes de Saint-Roman en faveur des victimes de la catastrophe de Saint-Gervais, a été remise à Son Exc. le Ministre des affaires étrangères à Paris, par M. Depelley. Chargé d'affaires de Monaco.

M. le Ministre lui a accusé réception de cette offrande dans les termes suivants :

Paris, 20 octobre 1892.

Monsieur le Chargé d'Affaires,

Vous avez bien voulu m'adresser, le 14 courant, une somme de 2,850 francs représentant le produit d'une fête de bienfaisance donnée à Monaco sous le patronage de M. Botta, président du Comité organisateur, en faveur des victimes de la catastrophe de Saint-Gervais.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de ces fonds que je me suis empressé de faire parvenir à M. le Ministre de l'Intérieur pour être répartis conformément au vœu des donateurs, et je vous serais obligé de vouloir bien être, auprès de ces derniers, et en particulier auprès de M. Botta, l'interprète des sentiments de gratitude du Gouvernement de la République, pour le nouveau témoignage de sympathie donné à la France par la population monégasque.

Agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances de ma considération la plus distinguée.

(Signé) RIBOT.

Nous sommes heureux de rendre hommage à une famille d'honnêtes gens, celle du balayeur Toeschi, au Castelleretto. Ses enfants méritent particulièrement des éloges pour la ponctualité avec laquelle ils déposent au bureau de police les objets précieux qu'ils trouvent dans les rues.

Au mois de mars dernier, l'un deux a ainsi déposé un billet de banque, et ces jours derniers, le jeune François, âgé de 9 ans, a rapporté une pièce d'or trouvée par lui dans un ruisseau.

On nous prie d'annoncer que l'ouvroir des Dames de Saint-Vincent-de-Paul sera ouvert samedi prochain 5 novembre.

Le Sport Vélocipédique Monégasque, dans sa réunion du 30 octobre dernier, a procédé au renouvellement de son bureau.

Il est composé comme suit :

MM. Victorien Roque, président; Adolphe Olivier, vice-président; Charles Xhrouet, secrétaire; Laurent Joffredy, secrétaire-adjoint; Henri Fontaine, trésorier; Charles Vermeulen, trésorier-adjoint; Jules Manigley, capitaine de route; Phil.-Napoléon Allatere, lieutenant de route; Ernest Vincent, lieutenant de route-adjoint; Ange Montaldi, Antoine Gazo et Ch. Lauck, conseillers.

En outre, par acclamation, M. Pierre Neri a été confirmé président d'honneur. Sont nommés : vice-présidents d'honneurs, MM. Emile Muller et M.-A. Laumailé.

Dimanche 6 novembre prochain, sortie générale. Départ du Siège Social (Café du Siècle) à 7 heures du matin. Retour à 10 heures.

M. Baculard, commissaire de l'inscription maritime de Nice, et M. Jules Joseph, trésorier des invalides de la marine, sont venus à Monte Carlo la semaine dernière pour ouvrir le tronc de la Société Centrale de sauvetage des naufragés.

Ils y ont trouvé la somme de 322 fr. 35.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Il est créé des Cartes d'entrée spéciale pour les concerts classiques qui auront lieu le jeudi de chaque semaine, à 2 heures précises, du 24 novembre 1892 au 20 avril 1893.

Ces cartes seront par séries comme suit :

|   |            |
|---|------------|
| 1 <sup>re</sup> série du 24 novembre à fin décembre 1892, | 6 concerts |
| 2 <sup>e</sup> — janvier 1893 .....                       | 4 —        |
| 3 <sup>e</sup> — février .....                            | 4 —        |
| 4 <sup>e</sup> — mars et avril .....                      | 7 —        |

Ces cartes de série sont personnelles; leur prix est de 6 francs l'une.

Il sera également délivré, le mercredi de chaque semaine, des cartes valables pour le concert du lendemain, au prix de 2 francs.

Les unes et les autres n'assurent pas au porteur la possession d'une place numérotée; elles ne donnent droit qu'à l'entrée spéciale dans la salle de concert à partir de 1 heure 1/4 jusqu'à 1 heure 3/4, c'est-à-dire avant l'ouverture des portes au public.

Adresser les demandes à la Direction.

Le produit de la vente de ces cartes sera affecté aux établissements de bienfaisance de la région.

Depuis aujourd'hui mardi, le service des breaks entre Nice et Monte Carlo est réglé comme suit :  
Départs de Nice, 10 heures matin.

id. 1 heure 1/2 soir.

Départs de Monte Carlo, 10 heures matin.

id. 3 heures soir.

Départ de Nice, 34, boulevard du Pont-Neuf.

Départ de Monte Carlo, au kiosque, place du Casino.

A l'occasion de la Toussaint, les billets d'aller et retour délivrés du samedi 29 octobre au mardi 1<sup>er</sup> novembre, seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains de la journée du jeudi 3 novembre prochain.

Cette durée de validité pourra être prolongée à deux reprises et de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix des billets.

Ces dispositions s'appliquent aux billets communs à la Compagnie P.-L.-M. et au réseau Sud-France.

CHRONIQUE DU LITTORAL

**Puget-Théniers.** — Un accident s'est produit mercredi matin sur la ligne du chemin de fer du Sud.

Par suite d'un affaissement de la voie, un wagon de marchandises, attaché au train de voyageurs n° 39 qui part de Puget-Théniers à 8 h. 45 du matin et arrive à Nice à 11 h. 58, a déraillé au point kilométrique 28.900.

Il n'y a heureusement pas eu d'accidents de personnes.

**San Remo.** — M. le Commandeur professeur L. Pagliani, directeur de la Santé du royaume, était de passage parmi nous la semaine dernière, arrivant de Vintimille. Il venait de faire l'inspection du four désinfectant et des services qui s'y rattachent; et comme dans certaine presse intéressée on a exagéré jusqu'à la vexation l'accomplissement des formalités anodines que l'on fait subir à quelques voyageurs de ce côté de la frontière, nous croyons devoir rétablir la vérité, de par l'autorité de M. Pagliani lui-même. Aussi sommes-nous en mesure de donner aux nombreux étrangers qui, à cette époque de l'année, se rendent en Italie par Vintimille, l'assurance la plus formelle qu'ils n'auront à subir, à cette gare, aucune espèce d'ennuis; car le service qui fonctionne actuellement exclut catégoriquement toute fumigation des personnes et de leurs bagages; il se réduit à la simple, mais scrupuleuse désinfection des linges et vêtements sales que quelques rares passagers portent avec eux. Cette courte opération, faite séance tenante, et en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, a lieu entre l'arrivée et le départ des trains, sans entraîner le moindre retard. Et c'est tout. (Indicateur)

CAUSERIE

Influence de la nourriture

Il y a très peu de personnes qui aient compris que le genre de leur nourriture a quelque chose à faire avec leur état moral, cependant il est généralement admis que l'usage des boissons alcooliques, non seulement ébranle le cerveau humain, mais énerve et disperse la force morale. Il y en a qui affirment que le tabac engourdit le sens moral; d'autres pensent même que le thé, le café et les substances analogues ont des principes particuliers qui stimulent ou dépriment et donnent au cerveau un état morbide, en même temps qu'ils tendent à déranger l'harmonie physiologique du corps, à déséquilibrer

les réactions mutuelles du corps et de l'esprit, et à empêcher le développement des hautes facultés.

Je crois fermement pour ma part que le désir de liqueurs alcooliques, de tabac, de thé, de café est excité par le mode pernicieux de nourriture et que la pureté de la vie et le développement de la moralité ont des rapports très intimes avec ce qu'on mange et ce qu'on boit.

A ce point de vue, la qualité des aliments, leur quantité et le temps qu'on met à manger doivent être pris en considération.

Il y a un fait physiologique évident, c'est qu'on ne doit manger que quand le corps le demande, autrement les organes digestifs se trouvent surchargés et les liquides de digestion et d'élaboration ne peuvent remplir leurs fonctions. La plupart des gens font trois repas par jour, et l'expérience prouve que c'est bien suffisant. A mon avis, c'est une fois de trop, et je crois que manger seulement deux fois par jour donnerait de meilleurs résultats.

Le but est atteint cependant quand on a pris en 24 heures une quantité de nourriture suffisante et qui ne surcharge pas l'estomac.

Une question se présente ici. Pourquoi ne se donnerait-on pas le plaisir de manger très souvent et très peu à la fois? La raison en est que les organes de la digestion ont besoin de repos et que, quelque peu qu'on mange, il faut aux glandes qui sécrètent les sucs digestifs un aussi grand travail pour digérer peu de nourriture que pour en digérer beaucoup.

Des repas trop fréquents causent diverses formes d'indigestion, et nous savons tous que le dyspeptique a, pendant la digestion, à lutter contre l'irritabilité de caractère et la dépression intellectuelle et a grand-peine à maintenir sa bonne humeur.

L'usage du tabac et des liqueurs irrite les parois de l'estomac et amène les complications nerveuses qui sont la conséquence de cette irritation. L'habitude de manger entre les repas ou de faire des repas trop fréquents est la source d'une foule de gastrites, lesquelles donnent naissance à une recherche des stimulants. L'état d'inflammation de l'appareil digestif et les troubles de cerveau qui en découlent se rattachent à des habitudes diététiques anti-physiologiques et exercent sur la vie de l'individu une influence si défavorable que, dans la plupart des cas, le développement harmonieux et rapide de la mortalité en est entravé.

Le boire et le manger ne doivent pas se mêler aux amusements sociaux. La gaieté, l'esprit, l'échange de pensées sont sans doute de bons adjuvants pendant les repas réguliers; mais il résulte de mauvaises digestions de cette coutume de banquets sociaux ou littéraires; on y fait une débauche ou du moins un mélange de vins, on boit trop parfois et l'on mange mal et sans être à ce que l'on fait.

On devrait du moins ne pas y servir tant de viandes.

On condamne aussi absolument cette coutume de faire prendre à ses hôtes, dans les réunions et aux heures où ils n'y sont nullement accoutumés, et de manger toutes sortes de friandises tentantes, bonnes à surcharger l'estomac — lequel n'a besoin de rien — ou à l'affadir. Nul ne peut impunément outrager la nature en ingurgitant l'une sur l'autre des sandwiches, des salades, des huitres, du café, des crèmes, des gateaux, etc. Il s'en suit des maux de tête, de la lassitude, une digestion pénible qu'il faut soigner le lendemain. Est-il salutaire pour la santé, pour les nerfs d'en agir ainsi?

La sobriété laisse le cerveau clair, elle favorise les hautes pensées et les nobles sentiments.

En résumé, on se trouve bien de combattre la sensualité, de manger à des heures régulières, d'user d'une nourriture simple et de s'abstenir de stimulants.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Paris n'est pas aussi déserté qu'on pourrait le croire. A l'Opéra, on signale chaque soir de représentation la présence des abonnés les plus aristocratiques; la direction s'est même vue obligée de tenir compte d'une juste réclamation de cette clientèle d'élite. Elle avait modifié le système actuel de contrôle, qui nécessite un personnel considérable et prête à certains abus; le contrôle de l'Opéra, au lieu d'être double, avait été centralisé en un seul point: ce qui avait amené l'encombrement sur ce point unique, et obligé de nobles et jolies femmes à stationner longtemps au milieu de la foule avant de pouvoir gagner leur loge. La direction de l'Opéra, à la première plainte, s'est empressée de rétablir l'ancien état de choses. On lui pardonne de chercher à équilibrer son budget en augmentant le prix de l'abonnement; on lui fait crédit, afin de lui permettre d'améliorer la troupe et de monter des œuvres nouvelles dignement; mais il y a un vent de mécontentement dont la direction devra tenir compte, si elle désire voir ses affaires prospérer.

J'assistais à la représentation des *Huguenots*, où M<sup>lle</sup> Tanesi a débuté dans le rôle de Valentine. Il y

avait une chambrée superbe, parmi laquelle on remarquait le grand-duc et la grande-duchesse Wladimir, le grand-duc et la grande-duchesse de Mecklembourg. La débutante, qui a obtenu, dit-on, de brillants succès en province, n'a pas une voix complète; mais le timbre en est assez beau; le style est très bien et le sentiment dramatique juste. M<sup>lle</sup> Tanesi brillera au second rang dans l'emploi de Falcon. Malheureusement les autres interprètes n'étaient même pas de second ordre. Les abonnés s'en plaignaient vivement et non sans raison.

Il y avait société choisie à la très jolie soirée que vient de donner, dans son élégant appartement de la rue Lesueur, M<sup>me</sup> Maurel, la femme du baryton. On y a applaudi Paul Plan, du Gymnase, qui est un monologueur excellent, et la petite Naudin, très en progrès. On a beaucoup parlé de l'opéra-bouffe de Verdi, *Falstaff*, que M. Maurel créera cet hiver à la Scala de Milan, et qui est un chef-d'œuvre.

Mais où l'on a le mieux vu qu'il suffirait d'un branle donné par quelqu'un d'autorisé pour que la saison mondaine commence, c'est à la soirée de contrat donnée par M<sup>me</sup> Péan, femme du célèbre chirurgien, à l'occasion du prochain mariage de sa fille aînée, M<sup>lle</sup> Juliette Péan, avec M. Tony Saint-Clair, lieutenant de cavalerie.

Le carnet matrimonial est d'ailleurs très chargé.

En l'église Saint-Augustin, mariage de M. Maurice de Goncourt, lieutenant au 154<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec M<sup>lle</sup> Louise de Nervo.

A Saint-Louis-d'Antin, mariage de M. Deloye, fils du général qui commande l'artillerie du 7<sup>e</sup> corps, avec M<sup>lle</sup> Saint-Chaffray.

A la chapelle des Catéchismes de Sainte-Clotilde, mariage du comte de La Pénouze avec M<sup>lle</sup> Marie de Lur-Saluces, fille du député de la Gironde.

Deux autres mariages auront lieu prochainement dans le monde parlementaire :

M. André Lavertujon, député de l'arrondissement de Saint-Yrieix, épouse M<sup>me</sup> Tappé, veuve de l'ancien président du conseil général des Hautes-Pyrénées.

M. Maurice Lasserre, député de Castelsarrasin, directeur de la *Tribune du Tarn-et-Garonne*, est fiancé à M<sup>lle</sup> Jeanne Mesnet, fille d'un membre distingué de l'Académie de médecine.

On annonce enfin le prochain mariage de M<sup>lle</sup> Alice Edmond Blanc, fille de l'ancien conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'intérieur, avec M. Henri Baudot, capitaine d'artillerie.

La vie châtelaine dans les environs de Paris n'est animée qu'à Fontainebleau, à cause des chasses à courre.

A Versailles, le calme est à peu près complet. M<sup>me</sup> Bosselli a donné un grand déjeuner en l'honneur du comte et de la comtesse d'Eu, auquel assistaient aussi le prince et la princesse Joachim Murat, venus de Rocquencourt, le comte et la comtesse de Riancey, le comte et la comtesse d'Etchegoyen, le général et M<sup>me</sup> Hartung, etc. La comtesse de Riancey a donné, dans sa résidence de l'avenue de Sceaux, un bal où les dames étaient poudrées et les hommes en habit de couleur. On a joué la célèbre scène des Bavards, tirée du *Mercurie galant*, de Boursault; il y a eu un intermède de danses anciennes dansées en costumes Louis XIV: on a terminé par le troisième acte des *Femmes savantes*. On a cotillonné et soupé par petites tables.

A Fontainebleau, le salon de M. et de M<sup>me</sup> Moore, à l'Aigle-Noir, est le rendez-vous d'une brillante colonie américaine. M<sup>me</sup> Moore a pris sous son patronage la fête que donnera le 3 novembre, jour de la Saint-Hubert, le comte Jean de Madu. Il y aura cotillon et souper par petites tables.

Les diners élégants se succèdent sans interruption, chez M<sup>me</sup> Vuhur, chez sa fille la baronne Axel d'Adelswald, chez M<sup>me</sup> Edmond Dollfus, etc. Il y a eu un très beau bal chez M<sup>me</sup> de Sancy de Fresne, dans sa villa de la rue de la Paroisse.

Les théâtres ont fait des efforts peu heureux pour renouveler leurs affiches.

Aux Menus-Plaisirs, *Bacchanale*, opérette de MM. Bertal et Lecocq pour les paroles, musique de M. Hervé, a paru manquer de gaieté, et je doute que la carrière de cette pièce soit longue, malgré le rare mérite des principales interprètes, M<sup>lles</sup> Lambrecht et Aussourd.

Au Nouveau-Théâtre, *Rabelais*, de MM. Oscar Métainier et Dubut de Laforest, est une œuvre touffue, où il y a de la danse, de la figuration, des scènes amusantes, des ballets charmants, une délicieuse musique de M. Louis Ganne. C'est bien le spectacle mixte qui convient au Nouveau-Théâtre.

*Celles qu'on respecte*, de M. Pierre Wolff, est une comédie où l'esprit ne manque pas, mais où il n'y a pas de poésie. C'est un civet sans lièvre. M. Noblet y est supérieur et arrivera peut-être à sauver cette tentative d'une fin trop brusque.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

Le correspondant d'un journal de Shanghai raconte avoir vu de ses propres yeux, dans une ville de la vallée du Yang-Tsé, un homme qui a fait le vœu de passer trois ans sur le tombeau de sa mère, sans se laver, sans changer de vêtements, sans renouveler la paille sur laquelle il couche, sans parler à personne.

Il est déjà demeuré sept mois entiers, uniquement occupé à brûler de l'encens et à murmurer des prières.

Des amis lui apportent à tour de rôle le riz, qui est sa seule nourriture.

Si ce Chinois ne meurt pas avant le terme de ces trois années d'une existence effroyable, il sera honoré comme un saint et l'empereur, de sa propre main, tracera sur un tableau d'honneur quatre caractères contenant la louange de son fils.

Les grenouilles ont envahi la ville de Little Falls (Minnesota); depuis quelques jours, les rues en sont pleines; il y en a partout, sur la chaussée et sur les trottoirs, et il est presque impossible de faire un pas sans marcher sur quelques-uns de ces batraciens.

Aux environs de la ville, le pays est également couvert de grenouilles; un train de chemin de fer Little Falls and Dekota a éprouvé un retard de deux heures par suite de l'énorme quantité de grenouilles accumulées sur la voie: la locomotive en a écrasé des milliers et les rails étaient devenus tellement glissants que les roues de la locomotive tournaient sur elles-mêmes sans avancer.

On a fait la remarque que cette immense colonne de grenouilles s'est dirigée vers le nord-ouest, à peine en a-t-on vu quelques-unes prendre une autre direction.

Au mois d'août et de septembre derniers, les côtes de l'île de Madère ont été visitées par des monstres marins, qui y sont habituellement assez rares. D'abord des requins paraissant affamés, puis des raies énormes, couvertes de petits poissons parasites.

Une des plus petites a été capturée. Elle mesurait 3 mètres de large sur 4 à 6 de long. Extérieurement elle avait comme un revêtement d'une raie d'*Echeneis brachyptera*, dont la couleur noire se confondait avec celle de la raie. Dans les fentes des branchies et dans la bouche même, se promenaient et s'attachaient des *Echeneis clypeata* de couleur blanche, c'est un exemple de plus de la ressemblance protectrice souvent signalée dans le règne animal.

On sait que la houille est fréquemment en proie à une combustion spontanée produite par l'échauffement des pyrites qu'elle contient et de leur dégagement gazeux.

Le foin est sujet aux mêmes accidents. Le professeur Cahn, de Breslau, les attribue à l'action thermogène d'un champignon *aspergillus fumigatus* connu également pour sa propriété d'échauffer l'orge en voie de germination et de la rendre stérile. L'*aspergillus* en élève la température à 60°, ce qui rend l'incendie inévitable. Il est donc nécessaire d'aérer fortement le foin avant de le botteler.

MOYEN D'ENLEVER LES TACHES DE GRAISSE SUR TOUTES SORTES D'ÉTOFFES SANS LES MOILLER. — Commencez par prendre cinq ou six charbons allumés de la grosseur d'une noix, enfermez-les dans un morceau de linge bien mouillé, que vous aurez bien pressé dans la main pour en extraire l'eau surabondante. Étendez l'étoffe tachée sur une table sur laquelle vous aurez mis auparavant une serviette bien propre pliée en quatre, et alors prenant par les quatre coins le petit linge qui contient les charbons vous les poserez sur la tache; enlevez le nouet, et faites-le reposer successivement dix ou douze fois sur la tache en appuyant très légèrement. Elle disparaît en entier. A mesure que vous posez et levez le nouet, vous verrez s'élever une petite vapeur qui aura l'odeur de la tache.

Le plus grand camélia d'Europe se trouve à Plinitz, près de Dresde, en Saxe; on vient le voir de tous les côtés de l'Allemagne. Il est âgé de cent cinquante ans, il a seize mètres de haut et donne environ 40,000 fleurs par an. Il est originaire du Japon

Une simple décoction de pelure d'oignon donne à la peau des gants une couleur jaune-orange supérieure en lustre à toutes les autres couleurs employées. Cette décoction peut être mélangée avec des écorces, particulièrement celle du saule, et servir pour obtenir les différents tons de brun.

La matière colorante extraite de l'oignon se fixe promptement, même sur les peaux qui résistent à tout autre procédé de coloration.

VERVINS. — On a dernièrement parlé de pommes de terre énormes.

Voici une nouvelle curiosité végétale :

Il y a, à la ferme du Long-Pré, une betterave du poids de cinq kilos et demi; le tubercule proprement dit atteint 40 centimètres de longueur, il compte, au point maximum de rendement, 55 centimètres de circonférence.

La végétation produit cette année, dans le village de Lhéry (Marne), des effets peu ordinaires: après le poirier en fleurs et des raisins mûris et poussés depuis la Saint-Jean, on peut voir maintenant chez M. Lévêque Théodule, des touffes de pommes de terre garnies de grosses pommes de terre au pied, et d'une quantité de petites pommes de terre aux fanes, jusqu'en haut.

FRUITS FRAIS D'HIVER. — On vend actuellement sur le marché de Londres, à des prix relativement modiques, des fruits frais venant du Cap de Bonne-Espérance.

On y annonce un considérable arrivage de cerises de cette provenance pour la Noël, chose qui n'aura rien de surprenant, les saisons étant au Cap l'inverse des nôtres en raison de sa latitude australe.

Pour cette même raison, les raisins du Cap sont appelés à faire une redoutable concurrence sur les marchés anglais aux raisins de serre, produits industriellement par la Belgique, la Hollande et les Iles normandes.

C'est par les procédés de transport frigorifiques appliqués antérieurement à l'envoi en Europe de viandes fraîches d'Amérique, que ce résultat a été obtenu. Comme ils peuvent s'appliquer au transport lointain de tous les produits végétaux, l'importance économique de cette innovation deviendra certainement considérable.

A Guise, dans le département de l'Aisne, des ouvriers, en faisant une canalisation donnant accès à un vieux puits situé à la haute-ville, dans la propriété de M. Emile Parmentier, ont découvert les fondations d'une cité romaine du 1<sup>er</sup> siècle et des débris de peintures murales, des silex taillés, une hache.

C'était là, sans doute, qu'était bâtie la vieille ville, ainsi que l'indiquait la rue qui y conduisait et qui, depuis quelques années seulement, se nomme rue Camille Desmoulins.

L'avoine doit-elle être donnée aux chevaux entière ou concassée?

C'est une question depuis longtemps controversée et à laquelle des expériences imparfaites ont trop souvent fait donner une solution erronée.

Aujourd'hui, après un examen attentif des faits, le Cosmos n'hésite pas à conclure qu'en thèse générale, il est avantageux d'obliger les chevaux à mastiquer l'avoine entière, en y mélangeant une égale quantité de paille hachée et humectant le mélange.

L'avoine concassée doit, d'après notre confrère, être réservée aux tout jeunes poulains, et aux chevaux âgés dont les dents sont usées; enfin, on peut la donner exceptionnellement aux animaux qui mangent gloutonnement et digèrent mal. Elle permet aux chevaux d'être rassasiés en une heure de temps, mais la digestion est contrariée.

Différentes expériences ont démontré que les chevaux sains, nourris à l'avoine concassée, deviennent mous, perdent la force et le courage, transpirent facilement, se refusent à une allure rapide, et tombent souvent sur les genoux. En effet, l'avenine, alcaloïde renfermé dans l'enveloppe du grain d'avoine et dont l'action excite le système nerveux, est partiellement et souvent même complètement enlevée par le concassage du grain.

Les pertes de substance résultant de l'emploi de l'avoine entière ont été fort exagérées, et le déchet réel, lorsqu'elle est mélangée de paille hachée, n'atteint pas plus de 1/500 à 1/1000.

Le professeur Tilden a démontré, et M. Bouchardat a confirmé, que l'huile de térébenthine contient de l'isoprène qui est l'un des produits de la distillation du caoutchouc, et que l'on peut convertir en une masse solide élastique en le traitant par des acides puissants. On en conclut que c'est là le caoutchouc pur, quoique obtenu artificiellement comme le caoutchouc naturel, il paraît formé de deux éléments, dont l'un est plus soluble que l'autre dans la benzine et le bisulfure de carbone. Il s'allie avec le soufre, en formant une masse élastique, dans les mêmes conditions que le caoutchouc naturel, et laisse, à l'évaporation, un résidu qui présente les mêmes caractères que le para.

Cette découverte donnera lieu à d'importantes applications industrielles.

Le lavage des foulards exige des soins spéciaux pour éviter que le tissu perde son éclat, son moelleux, sa souplesse.

Il faut les passer d'abord à un savonnage froid, les rincer et les essuyer convenablement; puis faire bouillir dans l'eau une poignée de son par foulard. On filtre la décoction à travers un linge et on la recueille dans un récipient où les foulards sont mis à tremper. On les presse avec les mains, on les suspend pour les faire sécher, et on les repasse légèrement encore humides.

Avec la précaution de les saturer d'eau à chaque savonnage, ils restent toujours brillants et doux au toucher.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'Assemblée générale ordinaire, convoquée pour le vingt-huit octobre dernier, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions qui y étaient représentées.

Conformément à l'article 34 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion qui aura lieu le MERCREDI TRENTE NOVEMBRE courant, à deux heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE  
CODE DE COMMERCE  
CODE CIVIL — CODE PÉNAL  
Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

CATHÉDRALE DE MONACO

Vendredi 4 Novembre

SERVICE SOLENNEL POUR LES PRINCES DÉFUNTS

DE LA FAMILLE SOUVERAINE

10 heures du matin, Grand'Messe Pontificale, suivie de l'Absoute.

ON DEMANDE

Une JEUNE OUVRIÈRE pour le travail de la parfumerie

Chez M. NESTOR MOEHR, parfumeur

MONTE CARLO, Boulevard Peirera, MONTE CARLO

